



## APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE NOS POPULATIONS EN CETTE PÉRIODE CLIMATIQUE PARTICULIÈRE

Les conditions climatiques particulières de cet été ont mis à rude épreuve nos ressources en eau.

Les stations de traitement, ainsi que les treize réservoirs de nos différents villages, sont alimentés principalement par de l'eau de source, que complètent trois pompages dans la nappe phréatique. Quelques secteurs de notre territoire sont alimentés en eau potable par d'autres réseaux, comme le Mont-de-Travers, qui est alimenté par la commune de Brot-Plamboz, la région des Plânes par celle de Provence, ainsi que la Montagne-de-Buttes et Les Bayards par le réseau SEMVER.

Le déficit de précipitations que nous avons vécu jusqu'à la mi-août n'a pas permis un renouvellement suffisant des nappes et sources. Il devenait difficile de fournir de l'eau potable en quantité suffisante pour tous. Le premier village touché a été Buttes, où le Conseil communal a dû se résigner à prendre des mesures contraignantes depuis le 5 août. La source de la Longeaigne, qui est la seule ressource pour ce village, ne permettant plus de couvrir les besoins en eau, il a fallu organiser des transports d'eau quotidiens par camion. Il est à noter qu'avec l'aide de la population et le respect des restrictions mises en place, la consommation est passée dans ce village de 400 m<sup>3</sup> par jour en moyenne à 250 m<sup>3</sup> par jour.

Malheureusement, au vu de la diminution constante du niveau des nappes et du non-renouvellement de celles-ci, il a été nécessaire d'étendre les mesures à l'ensemble du territoire communal à partir du vendredi 12 août.

Depuis une semaine et demie, la pluie est revenue, mais le cycle de renouvellement naturel peut prendre plusieurs semaines avant un retour à une situation normale. Les nappes sont toujours à un niveau trop bas pour faire face aux besoins des mois de septembre et d'octobre, traditionnellement secs.

Dès lors, le Conseil communal remercie la population pour l'effort déjà consenti, mais il doit maintenir les restrictions et recommander de continuer à utiliser l'eau de façon parcimonieuse. Cela permettra ainsi de passer cette période critique sans devoir mettre en place une distribution d'eau par des bouteilles ou camions-citernes.

Pour terminer, après deux ans de travaux, le plan d'alimentation en eau potable de notre commune (PGA) est en cours de finalisation. La commune aura ainsi à disposition un outil de pilotage indispensable qui lui permettra de planifier et d'organiser les ressources, les réseaux et les réservoirs pour les décennies à venir. Tout cela en prenant en compte au mieux l'évolution climatique et les contraintes inhérentes. •

## UN EFFECTIF DE RENTRÉE INÉDIT DEPUIS 10 ANS !

Après six semaines de vacances d'été bien méritées, ce ne sont pas moins de 1'352 élèves pour un total de 73 classes qui ont repris le chemin de leurs collèges ce lundi dans notre cercle scolaire. Il s'agit de 65 élèves de plus que l'an dernier, il faut remonter à l'année scolaire 2013-2014 pour retrouver un effectif équivalent. Il est toutefois à noter qu'une petite trentaine d'élèves ukrainiens ont contribué à une telle augmentation de nos effectifs.

Les défis de la direction seront la continuité du programme PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion), l'introduction du programme cantonal «éducation numérique» ou encore la mise en œuvre d'une classe de scolarité alternée aux Bayards, avec en ligne de mire une école à visée aussi inclusive que possible, qu'elle soit provisoire ou qu'elle s'inscrive dans la durée.

Last but not least, les travaux d'extension du collège de Longereuse nécessiteront, dès septembre, souplesse et mobilité dans l'utilisation des divers espaces. •

# avis officiels

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## COLLÈGE PRIMAIRE DE FLEURIER

Inauguré en le 22 octobre 1888, le nouveau collège primaire de Longereuse a également abrité l'Ecole secondaire jusqu'en 1892, transférée depuis lors dans le «petit collège» de la rue du Temple. Dorénavant, ce sont les classes d'école primaire qui occupent ce vénérable bâtiment. A ce jour, quelque 190 élèves, répartis dans 11 classes des degrés 3 à 7, ainsi que la classe dite Passer'Ailes, occupent ce collège. On relèvera enfin que la grande salle polyvalente de l'entresol regroupe 12 ordinateurs favorisant l'éducation numérique des jeunes élèves. •



AU PREMIER RANG DE GAUCHE A DROITE: ALAIN VOIROL ET JIMMY ROBERT. AU DEUXIÈME RANG: JULIE PIPOZ, CÉLINE ROBERT-NICOUD, EMILIE GIBSON, NATACHA MARTIN, MIREILLE CALAME, SARA DE PELLEGRIN. AU TROISIÈME RANG: SARA CAMOZZI, VIRGINIA BORS DUVEL, ANNETTE D'EPAGNIER, VIRGINIE BARRAUD REY, FABIENNE EICHENBERGER, KATIA LEUBA. MANQUE: ISABELLE EGGER, ANA SILVIA JOCA VASSQUES LOOSLI, LAURENT WENKER.

© TAM BERGER (13/24)

### ANNONCES

#### CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis du 5 septembre au 31 octobre 2022 (sauf les lundis 12 et 26 septembre 2022), dans le hall d'espaceVAL à Couvet, Clos-Pury 15, de 17h30 à 18h30 et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

#### RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVEAUX NATURALISÉS

Chaque année, le Conseil communal convie à une réception les personnes nouvellement arrivées à Val-de-Travers. Depuis 2021, les nouveaux naturalisés sont également conviés. La cérémonie se déroulera cette année le **samedi 10 septembre, à 11h30, à la buvette du CLAN à Noiraigue.**

Si certains nouveaux habitants (arrivés entre juillet 2021 et juin 2022) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (032 886 43 90 ou Chancellerie.VDT@ne.ch).

### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSES

Couvet - Rue du Pré-Jorat 14  
Môtiers - Rue du Moulinet 1c  
Les Bayards - Les Places 5  
Noiraigue - Rue des Rettes 31  
Couvet - Rue Saint-Gervais 20  
Môtiers - Clos du Terreau 6  
Fleurier - Rue Dr Edouard-Leuba 1  
Travers - Sur le Vau 1  
Boveresse - Rue du Collège 1  
Les Bayards - Quartier-du-Milieu 94  
Couvet - Sur le Crêt 1

#### DATE LIMITE OPPOSITION

29 août 2022  
5 septembre 2022  
5 septembre 2022  
5 septembre 2022  
5 septembre 2022  
12 septembre 2022

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### TAILLE DES HAIES, DES BRANCHES D'ARBRES

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et les haies doivent être coupées conformément à la législation en vigueur.

Les branches d'arbres qui surplombent la chaussée à moins de 4,5 m doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquant la signalisation.

Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrants seront accessibles en tout temps.

Un délai échéant le **vendredi 30 septembre 2022**, est impartie aux propriétaires pour procéder à l'élagage de leurs arbres et haies, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.

### À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et [www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi)